

DELIBERATION N° 99/06-17 - FOURNITURE DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE : APPEL D'OFFRES

Monsieur SQUILLACE, rapporteur, informe l'Assemblée que le contrat concernant la fourniture de repas au restaurant scolaire, signé avec la Société AVENANCE, pour une durée de cinq années, arrive à expiration fin Août 1999.

Conformément au code des marchés publics, un appel d'offres doit être lancé pour les prestations suivantes :

- fourniture de repas à partir de la cuisine communale
- préparation des salles de restauration
- retrait en salle et plonge vaisselle
- entretien des locaux

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure et à signer le contrat à intervenir avec la Société qui sera retenue.